

Engagement des partenaires dans le PDDAA

Mots clés : routes, entretien, organisation paysanne, VECO, SYDIP

**Table ronde sur le PDDAA en RDC
Kinshasa, le 17 mars 2011**



Auteur(s) : CONAPAC/ Ministère congolais de l'Agriculture et du Développement rural (RDC)

Date de publication : 17 mars 2011

Catégorie(s) : Politique agricole, planification, décentralisation, recherche scientifique

Province(s) : Kinshasa • Bandundu • Équateur • Province orientale • Nord-Kivu • Sud-Kivu • Maniema • Katanga • Kasai-Oriental • Kasai-Occidental • Bas-Congo

Partenaire(s) : Alliance AGRICONGO • Coopération belge au Développement en RDC

Nombre de pages : 2

Identification : F-EPJ-E2-5



F-EPJ-E2-5

Déclaration d'engagement des partenaires techniques et financiers

Conscients du fait que le nombre de personnes souffrant de la faim et de la pauvreté dépasse 1 milliard, et que compte tenu de la croissance démographique, la production agricole devrait augmenter d'environ 70% en 2050 pour nourrir la population mondiale.

Gardant à l'esprit le **premier objectif du millénaire pour le développement (OMD 1)**, adopté par tous les États membres des Nations unies en l'an 2000, qui vise à réduire de moitié la proportion et le nombre de personnes souffrant de la fin et de la malnutrition d'ici 2015.

Rappelant que lors du **Sommet mondial sur la sécurité alimentaire** qui s'est tenu à Rome en novembre 2009, les différents participants ont insisté sur l'importance des investissements dans l'agriculture pour vaincre la faim et apporter davantage de bien-être aux populations les plus défavorisées; et qu'à la fin de ce Sommet, les différents pays et organisations ont adopté une Déclaration, qui insiste sur la nécessité d'**augmenter de façon significative les aides et les investissements** dans le secteur de l'agriculture des pays du Sud; de promouvoir une **meilleure coordination au niveau national, régional et mondial**; de faire face aux défis posés par le changement climatique à la sécurité alimentaire et de **prendre des mesures d'adaptation et d'atténuation** dans le secteur de l'agriculture.

Reconnaissant que le PDDAA, créé par l'Assemblée de l'Union africaine et piloté

par les pays africains, et qui s'inscrit dans les mécanismes du *Peer Review* du NEPAD, peut permettre d'**améliorer la gouvernance, de promouvoir une meilleure affectation des ressources et d'éviter la duplication des efforts**; et qu'il fournit dès lors un cadre politique et un contexte régional idéal pour les processus impulsés par chaque pays.

Nous, partenaires techniques et financiers de la RDC, nous engageons à apporter notre appui à l'agriculture en assurant des financements de projets et programmes qui s'inscrivent **dans les plans conçus par la RDC et en canalisant nos ressources vers des programmes et des partenariats axés sur les résultats, dans le cadre du PDDAA**. Nous demandons au gouvernement de la RDC d'assurer que ces plans reposent sur une large consultation avec l'ensemble des principales parties prenantes.

Nous nous engageons, compte tenu des cadres de coopération et des contraintes spécifiques qui peuvent se poser à certains d'entre nous, à assurer des **investissements substantiels** dans le développement inclusif des secteurs agricole et rural en RDC, ainsi que pour la sécurité alimentaire de la population de la RDC. Nous nous efforcerons de fournir notre appui **en temps opportun et de manière fiable**, dans le cadre de plans et programmes pluriannuels.

Nous affirmons notre volonté de participer au PDDAA conformément aux « principes conjoints

pour l'appui des donateurs à l'agriculture et aux programmes de développement rural », adoptés en mars 2009, qui mettent l'accent sur **l'appropriation, l'alignement, l'harmonisation, la gestion axée sur les résultats et l'obligation conjointe de rendre compte**. Ceci est conforme à la Déclaration de Paris, au Programme d'Action d'Accra ainsi qu'aux engagements pris lors de la **Déclaration de l'Aquila en juillet 2009**, dont voici le passage le plus significatif :

(...we will partner with vulnerable countries and regions to help them develop and implement their own food security strategies, and together substantially increase sustained commitments of financial and technical assistance to invest in those strategies. Our action will be characterized by a comprehensive approach to food security, effective coordination, support for country-owned processes and plans as well as by the use of multilateral institutions whenever appropriate. Delivering on our commitments in a timely and reliable manner, mutual accountability and a sound policy environment are key to this effort. We see a comprehensive approach as including: increased agriculture productivity, stimulus to pre and post-harvest interventions, emphasis on private sector growth, smallholders, women and families, preservation of natural resource base, expansion of employment and decent work opportunities, knowledge and training, increased trade flows, and support for good governance and policy reform).

Nous nous engageons à fournir de manière **transparente** toutes les **informations pertinentes** sur nos appuis actuels et sur nos possibilités d'appui au secteur de l'agriculture dans le cadre d'un système de gestion de l'information commun, sous l'égide du gouvernement congolais.

Conscients que la bonne gouvernance et un climat positif des affaires sont indispensables au développement du secteur privé - qui devrait devenir le principal moteur de développement du secteur agricole - nous sommes prêts, dans les limites de nos possibilités respectives, à fournir l'appui nécessaire à l'État congolais pour la poursuite des réformes institutionnelles touchant au secteur de l'agriculture, et pour l'adoption et l'application de tous les textes de lois et règlements de ce secteur.

Nous sommes profondément convaincus de la nécessité d'impliquer tant les **organisations paysannes**, les **organisations de producteurs agricoles** que le **secteur privé** en général dans ce processus PDDAA; nous nous engageons, dans la mesure de nos possibilités, à leur offrir notre appui pour qu'ils puissent jouer pleinement leur rôle dans ce processus.

Nous nous engageons également à soutenir activement, dans les différentes régions où nous intervenons, les **CARG (Conseils agricoles ruraux de gestion)**, cadres de concertation entre entités étatiques et non étatiques, dont nous reconnaissons pleinement le potentiel pour une décentralisation effective de l'agriculture, adaptée aux caractéristiques et besoins locaux, y compris dans le cadre du PDDAA.

Préoccupés par la **persistance d'inégalités profondes entre les hommes et les femmes** en terme d'accès et d'opportunités dans le secteur de l'agriculture, nous nous engageons à tout mettre en oeuvre, de concert avec le gouvernement congolais et toutes les autres parties prenantes, pour :

- éliminer la discrimination à l'égard des femmes, en termes d'accès aux ressources agricoles, à l'instruction, à la vulgarisation, aux services financiers et aux marchés du travail;
- investir dans des technologies et des infrastructures permettant de réduire l'effort physique et d'améliorer la productivité;

- veiller à ce que les femmes puissent jouir pleinement des fruits de leur travail agricole et avoir accès au même titre que les hommes au processus de décision dans le secteur de l'agriculture, y compris dans le cadre du PDDAA.

Enfin, nous nous efforcerons d'assurer la cohérence de nos interventions dans **d'autres secteurs du développement en RDC avec les priorités du PDDAA**.